

**Remboursement de frais**

**2022/2023**

**Remboursement des frais pour les compétitions nationales et régionales (critérium fédéral, championnats de France, tops jeunes, ….) *30€ par nuit et par joueur et 0,18€ par km.***

Obligation de se regrouper dans une ou deux voitures suivant le nombre de participants.

Pas de remboursement pour le niveau départemental.

L’indemnisation des coachs sera étudiée au cas par cas**.**

**Remboursement des frais par équipes :** Prise en charge du remboursement des frais de déplacements d’une voiture par équipes adultes ou jeunes (0,18€/km) .

**Remboursement des frais pour les stages jeunes :** Prise en charge de 20% des frais d’inscriptions aux stages régionaux. Pas de remboursement pour les stages départementaux. Les frais de déplacements ne sont pas pris en charge.

**Remboursement de frais pour les stages de formation d’entraîneurs et de formation en arbitrage :** Prise en charge en totalité des frais d’inscriptions pour les cadres effectuant des formations fédérales en arbitrage. S’agissant des formations techniques, le stagiaire paie sa formation qui lui sera remboursée s'il s'investit dans l'entraînement du club (1 séance par semaine) l'année suivant sa formation.

**La note de frais dûment remplie, accompagnée des justificatifs,**

**doit être envoyée par mail,**

**au trésorier : alain.masson@wanadoo.fr**

**avec copie au secrétaire : martin\_jean-paul@orange.fr**